

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JANVIER 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le jeudi vingt et un janvier à 20^h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Yves Montand à Espace Évasion Bernard Douard, en raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Secrétaire de séance : David MAURUGEON.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Muriel HUBERT, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Jérôme MARQUET, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO, Sébastien MOIZAN, Anne-Sophie DESMOTS, Cannelle ROBIN.

Excusées : Anne BERTHELÉ, Aurélie de la MOTTE ROUGE (pouv. à Bertrand MARCHERON).

Absente : Nadia MEZIANI.

SÉANCE A HUIS CLOS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

A la demande de Monsieur le Maire et aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, le Conseil Municipal décide de tenir la séance du Conseil Municipal du jeudi 21 janvier 2021 à huis clos.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du jeudi 10 décembre 2020.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Les membres du Conseil Municipal ont débattu sur l'orientation budgétaire de la commune en tenant compte du contexte économique national et de la répercussion de la loi Finances 2021 sur les collectivités locales.

La tenue de ce débat répond à un double objectif :

- D'une part, il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité et de procéder à une évaluation prospective en lien avec les perspectives économiques locales et nationales. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que préciser les engagements pluriannuels communaux.
- D'autre part, le débat participe à l'information des administrés et constitue à ce titre un exercice de transparence à destination de la population.

En préambule, Monsieur le Maire précise qu'il comprend la difficulté de l'exercice pour les élus n'ayant pas pu bénéficier d'une formation sur les finances locales. Cela sera réalisé dans cette année 2021.

Les membres du Conseil Municipal ont débattu.

Une énonciation exhaustive des investissements décidés a été rappelée aux élus.

L'année 2021 va être celle de la réalisation d'un nouveau court de tennis et du lancement d'études dirigées vers des projets qui arriveront plus tard dans le mandat.

Il est rappelé la volonté engagée lors du DOB de 2020 de réussir à dégager un autofinancement de 10 % minimum en section de fonctionnement.

Un focus a été apporté sur la dépendance de la commune aux évolutions des différentes lois de finances, des suites de la crise sanitaire et des conséquences économiques et sociales qui en découleront.

Le Conseil Municipal a échangé sur les taux actuels d'impôts comparativement à la moyenne métropolitaine actant que la situation économique et sanitaire nécessiterait d'être prudent en la matière.

BUDGET PRINCIPAL 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 82 - 2021 en date du 10 décembre 2020.

A la demande de la Trésorerie et pour l'ajustement du chapitre 23, le Conseil Municipal décide d'effectuer une décision modificative n° 3 du budget 2020 en mettant fin à la spécialisation des crédits aux comptes 6541 et 2313.

BUDGET PRINCIPAL 2021 – OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur le budget 2021 avant son vote dans la limite des 25 % des crédits d'investissements ouverts au budget 2020.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

(Contre : 0 / Abstention : 1 - Jérôme MARQUET / Pour : 20).

Le Conseil Municipal valide le versement d'une indemnité de gardiennage de l'église à la Paroisse Saint Melaine pour un montant de 120,97 € pour l'année 2020.

DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA DUCHESSE ANNE - COURT COUVERT DE TENNIS ET CLUB HOUSE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions (aides de l'État, Rennes Métropole ...) pouvant être allouées pour le financement de l'extension du Complexe Sportif de la Duchesse Anne et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE RENNES MÉTROPOLE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Par délibération du 09 juillet 2020, le conseil de Rennes Métropole a décidé d'engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la métropole et les communes membres, sur la base de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

La conférence des maires a confié la préparation de ce pacte de gouvernance à un groupe-projet associant des élues et élus communautaires représentant la diversité géographique et politique de la métropole. Cette démarche d'élaboration a permis de dresser le bilan de la gouvernance et du fonctionnement des instances de Rennes Métropole.

Issu de ces travaux, ce pacte de gouvernance réaffirme les principes et les valeurs partagées de l'intercommunalité sur notre territoire. Il a pour objet de définir le rôle des différentes instances de Rennes Métropole et de garantir la bonne articulation de la métropole et de ses communes-membres. Il favorise également l'association des élues et des élus des communes aux réflexions et projets métropolitains. Sa mise en œuvre s'appuie pour partie sur le règlement intérieur adopté par le Conseil Métropolitain.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole avant son adoption par le Conseil Métropolitain.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DU SYRENOR

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21).

Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement intérieur des médiathèques du réseau Syrenor 2021 et charge Monsieur le Maire de sa diffusion et de sa mise en œuvre.

Il est également précisé que les tarifs pour l'année 2021 restent inchangés par rapport à 2020.

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal prendre acte de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services d'eau potable.

INFORMATION

Point sur la crise sanitaire

AFFICHÉ LE : 28.01.2021
RETIRÉ LE :

MONTGERMONT, le 27 janvier 2021

Le Maire,
Laurent PRIZÉ

